

Travaux Dirigés de Comptabilité N°2 – Analyse des opérations comptables

Le 1er janvier N monsieur SANE crée une entreprise.

1) Il effectue un apport en espèces de 6 000 000 F (Pièce de Caisse R1).

Au cours du mois de janvier il effectue les opérations suivantes :

2) Ouverture d'un compte à la SGBS : dépôt en espèces de 4 300 000 F (PC D1).

3) Acquisition d'un véhicule réglé par chèque SGBS n°001 : 3 500 000 F.

4) Acquisition de mobilier de bureau (120 000 F) et de diverses fournitures de bureau (15 000 F) réglés immédiatement en espèces (Pièce D2).

5) Facture n°15 reçue de SAMB : marchandises 6 000 000 F, transport 125 000 F.

6) Facture V1 adressée au client SAM pour ventes de marchandises : 4 500 000 F

7) Facture V2 adressée à KASSE : prestations diverses 1 200 000 F.

8) Avis de crédit de la SGBS : emprunt de 3 000 000 F

9) Facture A2 de SARR Transport: déplacements divers 120 000 F.

10) Chèque n°002 tiré sur la SGBS : achat de produits d'entretien 125 000 F.

11) Pièce de caisse D3 : 45 000 F d'essence.

12) Règlement de diverses taxes par chèque n°003 tiré sur la SGBS : 240 000 F.

13) Facture V3 au client DIOUF : Vente de marchandises 1500 000 F, transport 175 000 F.

14) Ouverture d'un compte aux chèques postaux : premier versement de 300 000 F (PC D4)

16) Règlement du client KASSE : chèque de 1 000 000 F remis en compte à la SGBS.

17) Chèque n°004 remis au fournisseur SAMB en règlement de la facture A1.

18) Reçu avertissement pour patente à payer : 1 750 000 F.

19) Chèque n° 54005 de 8 500 000 F remis à Matforce : achat de matériel industriel.

20) Prêté 400 000 F à notre employé FALL : chèque n° 54006.

21) Remis au propriétaire du local commercial le chèque n°007 de 600 000 F : deux mois de loyer à titre de garantie et un mois de loyer d'avance.

22) Règlement de l'avertissement pour patente à payer par chèque n°008.

23) SAM nous règle au moyen d'un chèque bancaire que nous remettons à la SGBS.

24) Salaires de janvier à payer : 1 540 000 F

25) Virement de 1 000 000 F de notre compte SGBS à notre compte aux chèques postaux.

26) Chèque n°009 tiré pour alimenter la caisse de l'entreprise : 800 000 F (pièce R3).

27) Facture n°82106-024 de la SENELEC : consommation d'électricité : 500 000 F

28) Notre employé Fall nous rembourse 51 000 F en espèces dont 1 000 F d'intérêts (P C R4)

30) Réception de la facture n°A1478 de la SONATEL : téléphone : 30 000 F

32) Avis de crédit : remboursement emprunt 320 000 F dont 20 000 F d'intérêts.

29) La SGBS nous avise qu'elle nous retient 15 000 F de frais de tenue de compte.

31) Pièce de caisse D4 : règlement de salaires 1 140 000 F.

TRAVAIL A FAIRE :

Présenter l'analyser de ces opérations en EMPLOIS et en RESSOURCES sous cette forme :